



Résilier un contrat

Par Adele

Bonjour à tous,

Je souhaiterais avoir des informations sur le cas suivant :

la société pour laquelle je travaille a fait appel à un prestataire extérieur (fournisseur) pour l'administration de son site internet.

Le contrat qui nous lie est un contrat de location de site web, établi entre le fournisseur, le locataire de l'espace web et la société pour laquelle je travaille.

Le contrat nous engage sur 48 mois (nous en sommes déjà à 2 ans). Les versements sont mensuels, versés à la société de location de site Web.

Le problème est que nous sommes très insatisfaits des prestations du fournisseur : les services avancés ne sont pas tenus, ou dans des délais dépassant toute concurrence ./, des erreurs sont commises, l'accès au site ou à l'administrateur n'est pas toujours possible, et l'entreprise est difficilement joignable. De plus, le service de référencement vendu est quasi inexistant et avant de créer ce site, nous avions chaque mois un ou deux contacts via notre ancien site, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (plus du tout de contact via le site).

Par ailleurs, nous avons envoyé une lettre de réclamation en AR il y a 4 mois, avec demande d'une réponse écrite à nos sollicitations et n'avons toujours rien reçu (et ce suite à un entretien en physique que j'ai eu avec le DG de la société récemment).

Enfin, nous nous sommes aperçus que le fournisseur en question est en redressement judiciaire.

Ma question est la suivante : est-il possible de résilier ce contrat qui dessert notre activité et nous fait perdre beaucoup de temps (et d'argent). Et si oui, quels moyens avons-nous à notre disposition ?

Toute réponse serait la bienvenue :) Merci beaucoup par avance !

Cordialement